



FORUM POUR LE RENFORCEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

DECLARATION DU FORSC SUR LES CONSEQUENCES DE LA FERMETURE DES FRONTIERES TERRESTRES ENTRE LE BURUNDI ET LE RWANDA DEPUIS PLUS DE 100 JOURS

Le 21 avril 2024 marquait le 100^{ème} jour de la fermeture des frontières terrestres entre le Rwanda et le Burundi.

Alors que le président Evariste Ndayishimiye avait réouvert les frontières entre le Rwanda et le Burundi en novembre 2022 après 7 ans, les relations entre les deux nations se sont encore une fois détériorées suite à la fermeture des frontières unilatéralement décidée par le Burundi le 11 janvier 2024.

Selon les autorités burundaises, cette décision fait suite à l'attaque meurtrière de Buringa en commune Gihanga de la province de Bubanza, attaque revendiquée par le mouvement rebel RED-Tabara. Alors que la province Bubanza cible de ladite attaque n'a pas de frontière commune avec le Rwanda, les autorités burundaises accusent le Rwanda d'héberger les combattants du groupe armé RED-Tabara, ce que le Rwanda rejette.

A travers le ministre burundais de l'intérieur, de la sécurité publique et du développement communautaire, les soutiens du Rwanda au RED-Tabara ont mis la population burundaise dans une insécurité et d'impasse au regard des bonnes relations qui allaient s'établir entre les deux pays.

Le Burundi et le Rwanda sont membres de la communauté des Etats d'Afrique de l'Est dont le protocole sur l'établissement du marché commun prévoit la liberté de circulation des personnes, des biens et services au sein de la région. Partant, des citoyens de la région pourront légitimement saisir la cour de justice d'Afrique de l'Est pour le préjudice causé par la fermeture des frontières terrestres. De telles condamnations se répercuteraient sans nul doute sur les contribuables burundais.

Depuis la fermeture des frontières terrestres entre les deux pays, les autorités burundaises ont démultiplié les accusations envers leur voisin qu'elles présentent désormais comme l'ennemi juré. Malgré ces accusations, les autorités rwandaises ont réaffirmé que la sécurité des Burundais se trouvant au Rwanda sera plus renforcée et ceux qui auront besoin de s'établir au Rwanda pour diverses raisons, sont les bienvenus.

Après 100 jours de fermeture des frontières terrestres, les conséquences sont graves sur le plan socio- économique. Le FORSC est très préoccupé par cet état de choses et trouve que cette situation impacte immédiatement les échanges commerciaux et les mouvements transfrontaliers de la population, exacerbant les difficultés pour les communautés frontalières des deux pays.

A titre illustratif :

- *Dix communes sont directement touchées par cette mesure* et la vie des habitants de ces communes est mise en péril : il s'agit des communes Rugombo et Mabayi de la province Cibitoke, la commune Kabarore de la province Kayanza, les communes Busiga, Mwumba, Nyamurenza et Marangara de la province Ngozi ainsi que les communes Ntega, Bugabira et Busoni de la province Kirundo.
- *Pour le trafic transfrontalier*, les habitants de toutes ces communes qui faisaient au quotidien des mouvements transfrontaliers et s'approvisionnaient surtout en produits vivriers et laitiers dans les marchés et centres de négoce proches des frontières éprouvent des difficultés énormes.
- *En ce qui concerne l'accès aux soins de santé*, des burundais qui bénéficiaient des soins intensifs ainsi que ceux qui achetaient des médicaments au Rwanda constatent une grande perte pour eux. C'est le cas des habitants des communes Rugombo, Kabarore, Mabayi, Busoni
- *Le secteur éducatif est touché* car les élèves originaires des communes proches des frontières ne fréquentent plus les écoles en dehors de leur pays notamment ceux des communes Kabarore et Busoni
- *Le côté social est présentement paralysé*, il y a qui y ont des parentés proches (enfants, parents, frères et sœurs, grands-parents, oncles, tantes, neveux, ...) et ne peuvent plus les rendre visite, ne peuvent plus s'y rendre pour des exigences ou fêtes sociales : les visites, les enterrements, les levées de deuil, les mariages, ...
- *Sur le plan sécuritaire*, certains Imbonerakure zélés assurant la garde des frontières s'adonnent à tabasser, exiger des amendes ou même tirer sur des gens qui tentent de franchir les frontières. Nous pouvons citer le cas de 3 personnes tuées à Buvumo et Buyumpu de la zone Rugazi, commune Kabarore de la province Kayanza
- Les Burundais obligés de se rendre au Rwanda pour des soins de santé ou des raisons sociales doivent passer par la Tanzanie à la frontières Kobero. Le prix du ticket et la

longueur du trajet sont plus que doublé. Pour ceux qui s'y rendent pour cause de maladie ne peuvent pas emprunter cette voie aussi longue que dure suite à l'état des routes.

- Pour ceux qui le peuvent, et qui empruntent la voie aérienne, ils paient un prix aussi élevé que de 300\$ soit plus de 1.500.000Fbu. En plus du fait que des passagers qui auraient pu voyager à bas prix par voie terrestre, le billet d'avion n'est accessible qu'à certaines personnes. Cela crée des inégalités sociales lamentables car le gouvernement burundais semble avoir sanctionné les passagers nantis de faibles revenus.

En ce qui concerne les habitants des autres provinces du Burundi, la vie des citoyens frontaliers avec la RDC continue normalement du côté des provinces de Cibitoke, Bubanza, Bujumbura, Rumonge et Makamba à travers la voie maritime.

Les populations vivant sur les frontières entre le Burundi et la Tanzanie collaborent dans bien d'activités dont la pêche, l'agriculture et le commerce transfrontalier. Cela laisse comprendre que les citoyens frontaliers tissent de bonnes relations de bon voisinage avec les habitants des provinces Makamba, Rutana, Ruyigi, Cankuzo et Muyinga.

Il n'existe pas de contrôle sur les frontières entre le Burundi et la Tanzanie. Les échanges sont libres et l'on exige aucun document pour entrer dans les deux pays surtout les jours des marchés.

De tout ce qui précède, FORSC est préoccupé par la perturbation du mouvement transfrontalier et aggrave les tensions entre les deux pays et demande ce qui suit :

- Au gouvernement burundais de se ressaisir et revoir la décision de fermeture des frontières terrestres et ainsi rouvrir les frontières avec le Rwanda pour l'intérêt supérieur des populations de la région en général et du Burundi en particulier
- Au gouvernement burundais de respecter le protocole de la communauté est africaine relatif à l'établissement du marché commun. Cela éviterait des affaires et condamnations pour préjudice causé aux populations de la région.

Signée le 08 mai 2024

Pour FORSC

La Coordination